



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4/2018 - Août

Agenda :

- 27 août jusqu'au 28 septembre : Enquête publique sur le projet d'aménagement par la SBM de la plage de Saint-Roman en mairie de RCM

- 8 septembre (9h30 – 18h00) : Forum des Associations à Menton dans les jardins Biovès

- 18 septembre (14h00) : Réunion publique sur le projet de PLU à la Médiathèque de Sospel

- 28 septembre (10h - 12h) : Rencontre-débat « La gestion durable des ports de plaisance et du littoral » organisée par le GADSECA (groupement d'associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur) à Marina Baie des Anges

- 13 octobre (14h30 – 17h00) : Débat d'information « Quels nouveaux aménagements littoraux ? Protéger contre les risques sans porter atteinte à la flore/faune sous-marines », Club House Esplanade Gioan, RCM

- 24 novembre (9h00 – 20h00) : Journée de l'arbre et des forêts avec des visites de quartiers à 9h00, une conférence-débat à 14h30 et la projection du film « Le temps des forêts » à l'Eden à 18h00



Nuisances sonores à Menton et RCM : Exprimez-vous !

La pollution sonore n'est pas reconnue, au même titre que la pollution aérienne. Certes, il existe une échelle de décibels mais, à de très rares exceptions près (aéroport), elle ne permet pas de prendre des mesures de protection indiscutables juridiquement. Les experts prétendent que la nuisance liée au bruit est très subjective ! Pourtant, vous êtes nombreux à vous plaindre, souvent à juste titre. L'ASPONA a donc décidé de vous demander d'identifier précisément les endroits les plus bruyants et les plus calmes de Menton et de RCM. Vous pourrez participer à notre enquête en plantant des punaises sur le plan affiché dans notre stand au Forum des associations et/ou en répondant au questionnaire, par courriel en septembre. MJ

Des événements et des émotions contrastées pour notre association, cet été :

- La tristesse, avec le décès de notre ami **Jacques Molinari** le 8 août. Nous étions nombreux à lui rendre un dernier hommage (« Hommage à Jacques » et « Le legs immatériel de Jacques » sur www.aspona.org) et à soutenir sa famille en mémoire du travailleur infatigable pour la défense de l'environnement qu'il a été pendant plus de vingt ans à son retour à Menton et dans la région PACA ;

- La satisfaction d'avoir obtenu le 13 juillet le renouvellement par le Préfet de **notre agrément** au titre de la protection de l'environnement pour les cinq prochaines années ;

- Le dépit, face au déversement de tonnes de gravats sous l'ancienne auberge de jeunesse, dans **le camping Saint-Michel**. Nous comptons que la mairie de Menton obtienne rapidement leur enlèvement comme elle nous l'a promis, ainsi que le remplacement des oliviers morts. Mais nous n'avons pas dit notre dernier mot face à cette dégradation indigne, continue et répétée du site depuis deux ans ;

- Le contentement de lire dans l'avis de concours d'architectes pour l'aménagement de la ZAC « **Cœur de Carnolès** » que 30% de la surface totale seraient réservés à des espaces verts sous forme d'un parc central, comme nous l'avions suggéré en septembre 2016.

*Plein de projets nous attendent pour la rentrée :
Rendez-vous sur notre stand le 8 septembre. NN*

« Documentations » : une nouvelle rubrique sur notre site

Lectures, reportages, interviews alimentent nos réflexions et inspirent l'action de l'ASPONA. Le bulletin étant trop court pour les accueillir, nous avons créé la rubrique « Documentations » sur notre site. Déjà trois textes à lire : Environnement, écologie et développement durable : de quoi parlons-nous ? ; Hubert Reeves : lucidité et espérance ; Christian de Portzamparc : l'architecture au service de la cité et de l'intérêt public. *NV*

Premier caisson en béton à Monaco : L'ASPONA au journal régional de 19h00 sur **France 3**, le 26/7, et au JT de 20h00 sur **France 2**, le 13/8.



Agrément au titre de la protection de l'environnement renouvelé

L'action de l'ASPONA est désormais bien ancrée au plan départemental et déborde même aux plans régional et transfrontalier. L'agrément, valable 5 ans, l'autorise à saisir le juge sans avoir à justifier d'un intérêt à agir, en cas de dommage environnemental. Il lui permet en outre de recevoir des dons partiellement déductibles des impôts (aucun changement après 2018 avec le prélèvement à la source) et de participer aux instances de concertation établies en matière d'urbanisme, de protection de la nature, des paysages et de la biodiversité. *FL*

L'avenir de la Baie Ouest de Menton en débat

La mairie de Menton a lancé en début d'année un appel à maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation d'aménagements dans le secteur compris entre l'épi du Borrigo et le Pont de l'Union pour « *gagner sur la mer des espaces balnéaires pérennes* » (Extrait de la délibération du 28 septembre 2017). Fin mai, l'ASPONA a saisi le Ministre chargé de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, de ce projet qui contredit les recommandations de la Stratégie Maritime de la façade méditerranéenne. Cette stratégie préconise le retour à des pratiques plus durables de tourisme balnéaire permettant de se prémunir contre les risques liés à l'érosion côtière. Déjà en 2011, relevant l'ampleur des aménagements déjà existants (épis, ports, terre-pleins) dans la zone de Menton, l'Agence des aires marines protégées (aujourd'hui Agence Française de la Biodiversité) préconisait de « *contrôler le développement des aménagements gagnés sur le littoral et d'interdire tout agrandissement ou nouvelle construction* » (Inventaires biologiques et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux du site Natura 2000 Cap Martin p. 162). Cet été, l'ASPONA a actualisé une enquête réalisée en août 1996 (374 personnes) sur la fréquentation des plages dans ce secteur. Entre le 6 et le 27 août 2018, 98% des 95 personnes interrogées ont confirmé qu'elles choisissaient cette plage en premier lieu, pour se baigner dans une eau claire et un environnement de galets et de sable « naturels » (voir résultats complets sur www.aspona.org).

L'ASPONA organisera un débat d'information le samedi 13 octobre après-midi (voir Agenda) pour connaître les techniques innovantes de génie écologique côtier qui permettent de protéger le littoral tout en minimisant l'atteinte aux herbiers de posidonies et aux habitats marins associés, et pour éviter que le conformisme (digues sous-marines, récifs artificiels et engraissement des plages) prévale encore une fois. *FL*



Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : e-mail : @

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date : Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande